



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département présidentiel

Service de surveillance des communes

Ville de Genève
Administration centrale

Reçu le 21 SEP. 2017

Séance CA du:

Décision:

A traiter par:

Copies:

Service de surveillance
des communes
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964
1211 Genève 3

N/réf. : GZU/cgs/749/17

Monsieur le Maire
de la Ville de Genève
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève

DIFFUSION

M Pagani
Mmes Salerno
Alder
MM. Kanaan
Barazzone
Mmes Charollais
Heurtault-Malherbe
Luthi
Bohler
Demazure
MM. Moret
Burri
Macherel
Krebs
Chrétien
Lupini
Vicente
Mermillod
Schweri

SCM
Service juridique
Dossiers-Documentation

Genève, le 19 septembre 2017

Concerne : Délibération du 26 juin 2017

Monsieur le Maire,

Nous vous informons que la délibération relative à

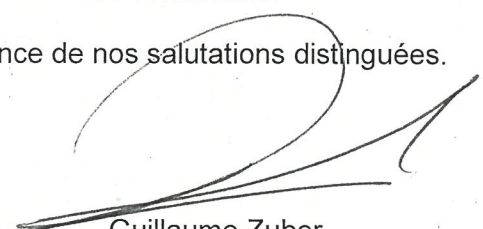
un crédit de 81 000 F destiné à l'équipement en mobilier des logements relais

que nous avons soumise pour préavis au service concerné, a suscité la remarque suivante :

La dépense devra être amortie au moyen de 8 annuités conformément à l'article 34, alinéa 6, lettre f du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984 (B 6 05.01).

Le délai référendaire étant échu, nous classons cette délibération devenue exécutoire, en application de l'article 88, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos salutations distinguées.



Guillaume Zuber
Directeur

Copie pour information :

- Service de surveillance des communes - secteur finances communales